

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 16/07/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 10
Ont voté 10

L'an deux mille dix-huit et le seize juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Étaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Gilles LARRIEU, Marc OURMIÈRES, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Étaient absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON, Yannick NEGRO et Mme Michelle CAZABAT.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° D 2018_29

OBJET : Délibération portant création d'un emploi permanent dont la création dépend de la décision d'une autre autorité publique qui s'impose à la collectivité.

(Article 3-3-5° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal, qu'aux termes de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les communes de moins de 2 000 habitants et les groupements de communes de moins de 10 000 habitants peuvent recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent, lorsque la création de cet emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison des besoins du service de la cantine scolaire, la collectivité doit créer un emploi permanent à temps non complet et qu'un crédit est disponible au chapitre du budget correspondant à cet emploi.

Monsieur Le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget 2018, à compter du 06 août 2018 :

Nombre d'emploi	Grade	Temps de travail hebdomadaire
1	Adjoint technique territorial	20 heures

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut 347 en référence au 1^{er} échelon du grade.

Centre de Gestion de la F.P.T.
de Tarn et Garonne

18/07/2018

Vu pour accord, le Président

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à créer un emploi d'Adjoint technique territorial, à compter du 06 août 2018, dans les conditions précitées ;
- **CHARGENT** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et l'autorisent, éventuellement, à recourir à un agent contractuel ;
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget 2018 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
À Canals, le 17/07/2018.

Certifié exécutoire le
Et publié le

Le Maire,


Alain REY.

